

BORDEREAU DES PRIX AUX ABONNÉS DU SERVICE



Brest Métropole

Règle arrondi : 4 décimales pour consommation et 2 décimales pour abonnement et autres prestations

TVA en vigueur
au 01.01.25
(à titre indicatif)

Tarifs HT
en €
au 01.01.25

Tarifs TTC
en €
au 01.01.25

Coef. de
révision *

Unités

1 - REDEVANCE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE

ABONNEMENT SEMESTRIEL AU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Part Eau du Ponant					
Compteur - Diamètre 15 mm	5,5	7,4950	7,91	F1	U
Compteur - Diamètre 20 mm à 25 mm	5,5	15,0400	15,87	F1	U
Compteur - Diamètre 30 mm à 32 mm	5,5	44,2300	46,66	F1	U
Compteur - Diamètre 40 mm	5,5	88,0600	92,90	F1	U
Compteur - Diamètre 60 à 80 mm	5,5	147,2650	155,36	F1	U
Compteur - Diamètre 100 mm	5,5	219,0650	231,11	F1	U
Compteur - Diamètre 150 mm	5,5	294,8350	311,05	F1	U
Compteur - Diamètre 250 mm	5,5	513,9000	542,16	F1	U
Part Collectivité (tout diamètre)	5,5	-	-	-	U

ABONNEMENT SEMESTRIEL AU SERVICE DE DEFENSE INCENDIE (besoin théorique en m3/h assuré pendant 2 h)

Part Eau du Ponant					
0 à 59 m3/h	5,5	1 037,435	1 094,49	F1	U
60 à 100 m3/h	5,5	2 074,870	2 188,99	F1	U
101 à 150 m3/h	5,5	4 149,765	4 378,00	F1	U
151 à 200 m3/h	5,5	8 299,540	8 756,01	F1	U
201 à 299 m3/h	5,5	11 287,360	11 908,16	F1	U
> 299 m3/h	5,5	11 951,330	12 608,65	F1	U
Part Collectivité (tout débit)	5,5	-	-	-	U

PARTS VARIABLES

Consommation Part Eau du Ponant					
De 1 à 1000 m ³	5,5	1,7770	1,8747	F1	m ³
De 1001 à 2000 m ³	5,5	1,7291	1,8242	F1	m ³
De 2001 à 8000 m ³	5,5	1,6702	1,7621	F1	m ³
Supérieur à 8000 m ³	5,5	1,5669	1,6531	F1	m ³
Consommation Part Collectivité	5,5	0,1700	0,1794	-	m ³

ORGANISMES PUBLICS (Agence de l'Eau Loire Bretagne)

Redevance sur la consommation d'eau potable	5,5	0,3300	0,3482	-	m ³
Prélèvement sur la ressource en eau	5,5	0,0400	0,0422	-	m ³
Performance des réseaux d'eau potable	5,5	0,0200	0,0211	-	m ³

COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEEES (Assainissement collectif)

ABONNEMENT SEMESTRIEL AU SERVICE DES EAUX USEEES (assainissement collectif)

Part Eau du Ponant	10	-	-	F2	U
Part Collectivité	10	-	-	-	U

PARTS VARIABLES

Consommation Part Eau du Ponant -					
De 1 à 6000 m3	10	2,4749	2,7224	F2	m ³
De 6001 à 12000 m3	10	1,9799	2,1779	F2	m ³
De 12001 à 24000 m3	10	1,4849	1,6334	F2	m ³
Supérieur à 24001 m3	10	1,2375	1,3612	F2	m ³
Consommation Part Collectivité	10	0,1000	0,1100	-	m ³

ORGANISMES PUBLICS (Agence de l'Eau Loire Bretagne)

Performance des systèmes d'assainissement	10	0,0840	0,0924	-	m ³
---	----	--------	--------	---	----------------

ABONNEMENT ANNUEL AU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Abonnement annuel SPANC (part Eau du Ponant)	10	30,750	33,83	F3	U
--	----	--------	-------	----	---

2 - AUTRES TARIFS EN VIGUEUR

FRAIS D'ACCES AU SERVICE		-	-	-	U
--------------------------	--	---	---	---	---

FRAIS DE GESTION DE RELANCE

1ère relance		10,00	10,00	-	U
Avis dépôt au contentieux		-	-	-	U

FRAIS D'ANNULATION ET DE RECALCUL DE FACTURE

FRAIS DE DUPLICATA FACTURE IDENTIQUE		15,00	15,00	-	U
--------------------------------------	--	-------	-------	---	---

FRAIS DE DEPLACEMENT EN HEURES OUVREES

FRAIS DE DEPLACEMENT EN HEURES NON OUVREES	20	49,00	58,80	-	U
--	----	-------	-------	---	---

VERIFICATION METROLOGIQUE D'UN COMPTEUR

Compteur diamètre ≤ 20 mm	10	552,00	607,20	-	U
Compteur diamètre 25- 30- 40 mm	10	584,00	642,40	-	U
Compteur diamètre 50-65-80 mm	10	689,00	757,90	-	U
Compteur diamètre 100-150 mm	10	752,00	827,20	-	U

Compteur diamètre >150 mm	10	2 243,00	2 467,30	-	U
CONTRÔLE DE CONFORMITE USAGE DOMESTIQUE D'UNE RESSOURCE ANNEXE EN EAU					
Maison individuelle	10	127,00	139,70	-	U
CONTRÔLE DE CONFORMITE ASSAINISSEMENT COLLECTIF USAGER DOMESTIQUE					
en maison individuelle	10	171,00	188,10	-	U
en maison individuelle - Contre visite	10	86,00	94,60	-	U
en immeuble collectif	10	359,00	394,90	-	U
en immeuble collectif - Contre visite	10	180,00	198,00	-	U
Forfait de désobstruction de branchement sur partie privée en Heures Ouvrées	10	217,00	238,70	-	U
Forfait de désobstruction de branchement sur partie privée en Heures Non Ouvrées	10	310,00	341,00	-	U
CONTRÔLE DE CONFORMITE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF USAGER DOMESTIQUE					
Assainissement Non Collectif contrôle de conformité et de bon fonctionnement Maison individuelle	10	160,00	176,00	-	U
Assainissement Non Collectif contre visite contrôle de conformité et de bon fonctionnement Maison individuelle	10	80,00	88,00	-	U
Assainissement Non Collectif contrôle de conception Maison individuelle	10	107,00	117,70	-	U
Assainissement Non Collectif réédition contrôle de conception Maison individuelle	10	36,00	39,60	-	U
Assainissement Non Collectif contrôle de réalisation Maison individuelle	10	147,00	161,70	-	U
Assainissement Non Collectif contre visite contrôle de réalisation Maison individuelle	10	73,00	80,30	-	U
Assainissement Non Collectif contrôle de conformité Installation > 20 eq habitants	10	320,00	352,00	-	U
Assainissement Non Collectif contre visite contrôle de conformité Installation > 20 eq habitants	10	160,00	176,00	-	U
Assainissement Non Collectif contrôle de conception Installation > 20 eq habitants	10	214,00	235,40	-	U
Assainissement Non Collectif réédition contrôle de conception Installation > 20 eq habitants	10	36,00	39,60	-	U
Assainissement Non Collectif contrôle de réalisation Installation > 20 eq habitants	10	294,00	323,40	-	U
Assainissement Non Collectif contre visite contrôle de réalisation Installation > 20 eq habitants	10	147,00	161,70	-	U
INDIVIDUALISATION DU COMPTAGE					
Individualisation de comptage - Etude technique de faisabilité jusqu'à 10 compteurs	20	230,00	276,00	-	U
Individualisation de comptage - Etude technique de faisabilité au-delà de 10 compteurs, prix par compteur supplémentaire	20	20,00	24,00	-	U
Pose d'un compteur individuel de diamètre 15 en gaine	20	150,00	180,00	-	U
REALISATION DE TRAVAUX : PRIX FORFAITISES					
Mise en service d'un branchement d'eau potable en lotissement, diamètre de compteur < 20mm, fourniture et pose de réceptacle incluses	20	700,00	840,00	-	U
Mise en service d'un branchement d'eau potable en lotissement, diamètre de compteur < 20mm, fourniture et pose de réceptacle exclues	20	135,00	162,00	-	U
Mise en service d'un branchement d'eau potable hors lotissement, Ø de canalisation ≤50 mm, diamètre de compteur < 20 mm et longueur ≤15 ml	20	2 700,00	3 240,00	-	U
Mise en service d'un branchement d'eau potable hors lotissement, Ø de canalisation ≤50 mm, diamètre de compteur < 20 mm et longueur ≤15 ml dans le cas d'une pose en tranchée commune avec l'assainissement	20	2 300,00	2 760,00	-	U
Mise hors service d'un branchement d'eau potable	20	910,00	1 092,00	-	U
Mise en accessibilité d'un compteur de diamètre 15 mm sur branchement existant	20	1 200,00	1 440,00	-	U
Remplacement d'un compteur existant de diamètre 15 en lieu et place	20	120,00	144,00	-	U
Frais de raccordement à l'égout en lotissement, pose d'OR incluse	20	1 200,00	1 440,00	-	U
Frais de raccordement à l'égout en lotissement, pose d'OR exclue	20	220,00	264,00	-	U
Frais de raccordement à l'égout hors lotissement longueur ≤15 ml	20	4 500,00	5 400,00	-	U
Frais de raccordement à l'égout hors lotissement longueur ≤15 ml dans le cas d'une pose en tranchée commune avec l'eau potable	20	3 900,00	4 680,00	-	U
En dehors du domaine d'application des prix forfaitaires ci-dessus, les travaux et prestations sont facturés aux usagers sur la base des coûts de fourniture et de main d'œuvre suivants :					
- Coût d'unité d'œuvre ouvrier / employé	20	65,00	78,00	-	h
- Coût d'unité d'œuvre technicien	20	72,80	87,36	-	h
- Coût d'unité d'œuvre encadrement	20	78,00	93,60	-	h
- Coût d'unité d'œuvre Astreinte	20	130,00	156,00	-	h
Moyens techniques :					
- Hydrocureuse	20	65,00	78,00	-	h
- Caméra vidéo	20	15,60	18,72	-	h
- Mini tracto compact	20	24,70	29,64	-	h
- Camion Caisson 19 tonnes movibenne	20	36,40	43,68	-	h
- Dumper	20	18,20	21,84	-	h
- Minipelle 3,5 tonnes	20	16,90	20,28	-	h
- Minipelle 4,5 tonnes	20	19,50	23,40	-	h

***Coefficient de révision annuelle**

$P_n = [P_{n-1} + (P_{n-1} \cdot TE)] \cdot F_1$ avec $F_1 = 0,02 + 0,98 \cdot [0,2 \cdot (SYNTEC_n / SYNTEC_{n-1}) + 0,21 \cdot (C_n / C_{n-1}) + 0,33 \cdot (ICHT\text{-}En / ICHT\text{-}En-1) + 0,13 \cdot (FD_n / FD_{n-1}) + 0,13 \cdot (TP10A_n / TP10A_{n-1})]$

$P_n = [P_{n-1} + (P_{n-1} \cdot TE)] \cdot F_2$ avec $F_2 = 0,02 + 0,98 \cdot [0,15 \cdot (SYNTEC_n / SYNTEC_{n-1}) + 0,4 \cdot (C_n / C_{n-1}) + 0,32 \cdot (ICHT\text{-}En / ICHT\text{-}En-1) + 0,09 \cdot (FD_n / FD_{n-1}) + 0,04 \cdot (TP10A_n / TP10A_{n-1})]$

$P_n = P_{n-1} \cdot F_3$ avec $F_3 = 0,15 + 0,85 \cdot [0,89 \cdot (ICHT\text{-}En / ICHT\text{-}En-1) + 0,11 \cdot (FSD2_n / FSD2_{n-1})]$

avec :

- ICHT-E : indice de coût horaire du travail, dans les domaines de l'eau, de l'assainissement, des déchets et de la dépollution (base 100 décembre 2008), publié par le Moniteur des travaux publics et du bâtiment

- FSD2 : indice frais et services divers - modèle de référence n° 2 (base 100 en juillet 2004), publié par le Moniteur des travaux publics et du bâtiment

- TP10a : indice de travaux publics sur canalisations, égouts, assainissement et adduction d'eau avec fournitures de tuyaux (base 100 en 2010), publié par le Moniteur des travaux publics et

- 010534766 : indice de coût de l'électricité vendue aux entreprises consommatrices (> 36 kVA)

Valeur initiale des indices connue au 1er septembre de l'année n-1 :

- ICHT-E₀ = 124,0 (DML : 09/07/2021)

- FSD2₀ = 138,5 (DML : 31/08/2021)

- TP10a₀ = 113,7 (DML : 20/08/2021)

- 010534766₀ = 126,9 (DML : 31/08/2021)